

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume.
Pouvoirs : Mme POYOL Julie à M. MORALES David
M. COLIN Hubert à M. RAINERI Gérard
M. REYNAUD Yohan à M. COLIN Patrick
Absent : M. MARCHWACKI Éric

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H30. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2021.

1/ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

L'intercommunalité depuis plusieurs années a fait le choix de prendre en charge une partie (50%) de cette dépense. En 2020, elle devient totale pour un montant de 778 353€

En 2021, cette mesure a été reconduite, à l'identique. Cependant, il y a eu une hausse de 29 945€ pour cet exercice. Lors de la dernière séance communautaire, l'unanimité n'a pas été obtenue, de ce fait, il convient que toutes les communes de l'EPCI se positionnent.

Après débat, le conseil municipal, vote pour à l'unanimité :

- La répartition dérogatoire libre du prélèvement 2021 pour un montant de 808 298€,
- Approuve la répartition du prélèvement entre l'intercommunalité (778 353€) et ses communes (29 945€)
- Approuve la répartition du prélèvement restant à la charge des communes soit 463€ pour le village.

2/ Décisions modificatives :

L'augmentation du FPIC n'étant pas connue lors de l'élaboration du budget primitif, il convient d'affecter des crédits, à savoir + 463€ à l'imputation 739223 et débiter 463€ à l'imputation 6068 « divers », pour équilibrer l'opération.

De plus, des travaux non prévus au budget ont dû être réalisés en cours d'années, à savoir :

- Clôture du centre de loisirs dans le cadre du PPMS,
- Aménagement du point d'apport volontaire Granges de Fer suite à la réunion de quartier,
- Divers voirie (panneaux de signalisation...),
- Acquisition d'une armoire frigorifique suite au passage des services sanitaires,

De ce fait, il convient d'affecter + 4 000€ en 21312 (bâtiments scolaires) et + 2 000€ en voirie (d'autres travaux seront à finaliser), et soustraire -6 000€ à l'opération « salle pluri-valentes ». Vote pour à l'unanimité.

3/ Contrat-groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de Vaucluse :

L'objectif du contrat est de suppléer financièrement la mairie en cas de maladie, accident de travail d'un agent. Lecture des différentes formules. La formule 4 bis est proposée pour une cotisation annuelle de 4.84% de la masse salariale. Vote pour à l'unanimité.

4/ Action sociale :

La parole est donnée à Mme la 1^{ère} adjointe qui propose de suppléer une famille monoparentale dont les revenus sont modestes en cas de défaillance de paiement de la cantine et le centre de loisirs, pour l'année scolaire 2021/2022. Vote pour à l'unanimité.

Colis de fin d'année : crise sanitaire oblige, le spectacle avec les enfants ne pourra pas avoir lieu, les élus distribueront directement les colis aux 76 personnes âgées de 70 ans et plus.

5/ Festivités :

Une conteuse viendra le samedi 2 octobre à 17h00 pour célébrer notre rentrée au Parc du Ventoux. M. le Maire remercie la cave La Romaine qui offrira une dégustation et à la Confrérie des Louchiers pour leur participation.

Organisation de la commémoration du 11 novembre : participations des associations patriotiques, le jeune Julien BARNOUIN procédera à la lecture d'une lettre. La cérémonie se clôturera par un petit-déjeuner offert par la mairie.

6/ Décisions du Maire :

Clôture centre de loisirs : 2 190€ HT
Panneaux de signalisation : 657.41€

Frigidaire cantine : 1 600€ HT
Gabions place Granges de Fer : 3 650€ HT

Bibliothèque : 1 800€ HT

7/ Questions diverses :

M. le Maire remercie chaleureusement un villageois qui pour la deuxième fois, a fait un don (150€) à la commune. Celui-ci a souhaité garder l'anonymat.

La parole est donnée à M. BOLLE Erick, conseiller municipal. Il relate les études réalisées par le cabinet de géomètre concernant le secteur des Grandes Terres. L'objectif est de remédier aux discordances entre le cadastre et la réalité. De plus, il nous informe que le Syndicat d'Electrification de Vaucluse a remplacé trois coffrets électriques. La finalisation de l'enfouissement du chemin du Puits a été décalé, pour des raisons budgétaires. Lors de la prochaine réunion, il évoquera le remplacement de deux coffrets. Il est question d'une programmation de l'éclairage public qui engendrait des économies et améliorerait l'habitat de la faune (nidification) et de la flore.

La fibre passe désormais sur la commune mais cela risque d'engendrer un dédoublement des fils (cuivre et fibre) à certains endroits et créer une pollution visuelle.

Travaux de conservation à prévoir suite aux fortes pluies dans le secteur de la Tuilière et l'Ousière.

M. le Maire a rencontré le propriétaire d'une parcelle x. L'acquisition de celle-ci permettrait à la commune de créer un chemin d'accès au futur parking. La réponse a été négative. Cependant, cela ne remet pas en cause le projet et une solution technique a été trouvée : la création de plusieurs paliers en pente douce.

2022 : aménagement de la place

2023 : création d'un restaurant style « bistrot de pays ».

M. le Maire s'est entretenu avec le responsable régional du label dont les trois piliers sont : ouverture 9/12 mois de l'établissement, valorisation des produits régionaux, manifestations (repas à thème, jeux...).

La directrice de l'école nous a fait suivre un courrier de l'Education Nationale qui souligne la baisse des effectifs. En effet seulement 46 élèves sur les deux écoles pour cette rentrée. Enseignants et élus vont se rencontrer rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.


 M. RAINERI Gérard, Maire